

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2005 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MME LEMBERGER		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MME FISCHER-		

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM WALTER, KENNEL, TROG, Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Mme Dominique ROMAIN-CARCY et M STURM (présent au débat n° 1, a quitté la salle à 20 heures)

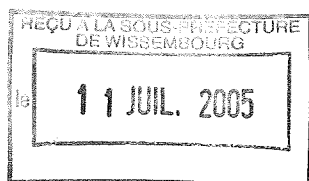
7) Postes contractuels partiels de la Maison Rurale, nouveaux horaires des postes.

Vu la lettre de démission de Madame Muriel BERTHELEMY, en date du 8 juin 2005, pour cause de mutation de son époux, militaire de carrière.

Pour les besoins du service, de nouvelles restructurations s'imposent, Madame Brigitte KRAUS passerait de 600 heures à 800 heures annuelles. Et pour arriver au quota d'heures effectuées jusqu'à présent, le 2^{ème} poste passerait à 400 heures annuelles, à l'Indice Majoré 281 à raison de 7,692/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de faire passer Madame Brigitte KRAUS à 800 heures /an, à compter du 1^{er} août 2005 ;
- de réduire le 2^{ème} poste d'Agent Touristique d'Accueil à 400 heures/ an, à l'indice Majoré 281, à partir du 1^{er} août 2005 ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 6 juillet 2005

Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

